

Guide de paiement de votre TVA et d'immatriculation définitive de votre véhicule

Après votre livraison, vous recevrez un dossier (soit par email ou par courrier recommandé) contenant les documents originaux de votre véhicule. Ce dossier va vous permettre de payer votre TVA, d'obtenir le quitus fiscal associé à ce paiement et donc de finaliser l'immatriculation définitive de votre véhicule.

Voici les étapes pour régler votre TVA :

- 1 Vous rendre sur le site du service public à l'adresse suivante <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts> et remplir le questionnaire pour connaître les modalités de paiement de votre TVA selon votre région :**
 - Indiquer que vous faites cette démarche en tant que "Particulier".
 - Sélectionner que votre demande concerne "Votre dossier fiscal (domicile en France)".
 - Sélectionner "Autres (dont quitus)" dans la rubrique au sujet de.
 - Sélectionner "Quitus fiscal (véhicule acheté à l'étranger)".
 - Renseigner à minima votre numéro de département et compléter parfois avec votre adresse de domicile afin de trouver le service compétent pour vous délivrer votre quitus dans votre département.
- 2 Sélectionner la solution proposée par votre centre des impôts pour réaliser votre démarche de paiement de la TVA :**
 - Soit par E-mail.
 - Soit en prenant rendez-vous en ligne (si service disponible).
- 3 Rassembler les documents à fournir au centre des impôts :**

Les documents fournisseurs :

 - La facture d'achat HT du véhicule.
 - La carte grise obtenue dans le pays étranger (si véhicule 0 km).
 - Le formulaire 1993 daté et signé (en partie 4 en bas à droite).
 - Le certificat de conformité ou la fiche technique.

i

La partie 5 du formulaire 1993 n'est pas à remplir, sauf si vous mandatez une personne pour payer la TVA à votre place.

Les documents fournisseurs sont, dans certains cas, en langue étrangère. La grande majorité des centres d'impôts les acceptent contrairement à ce qui est indiqué sur le CERFA 1993. Si votre centre vous demande une traduction après transmission des documents, contactez-nous pour l'obtenir.

Vos documents d'identités :

- La pièce d'identité de l'acheteur du véhicule (figurant sur le cerfa 1993) en cours de validité.
- Le justificatif de domicile de l'acheteur du véhicule (figurant sur le cerfa 1993) en France et de moins de 3 mois.

- 4 Envoyer l'ensemble des documents par mail à votre centre des impôts ou munissez-vous de ces documents pour votre rendez-vous.**
- 5 Régler la TVA :**

Le montant de votre TVA est indiqué dans la partie 4 du cerfa 1993.

En cas de démarche par mail, votre centre des impôts vous indiquera en réponse à votre mail (et si tout est conforme) le RIB sur lequel faire le virement.

Une fois le paiement validé, votre centre des impôts vous renverra votre numéro de quitus fiscal soit :

 - Par mail.
 - Sur votre quitus fiscal original (version Papier ou numérique).
 - En partie 6 de votre cerfa 1993.

Voici les étapes pour obtenir votre immatriculation définitive :

- 1 Nous retourner les documents nécessaires à la demande de carte grise :**
 - **Les cerfa :** la demande d'immatriculation signée et le mandat signé (remis dans un dossier blanc lors de la livraison).
 - **Vos pièces justificatives :** une pièce d'identité en cours de validité, le permis en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et l'attestation d'assurance.
 - **Le quitus fiscal :** la copie du quitus ou le mail avec le numéro de quitus ou le cerfa 1993 si numéro quitus en partie 6.
 - **Les documents fournisseurs :** la facture d'achat HT du véhicule, la carte grise étrangère ou le COC, si reçus par courrier.

Par courrier en accusé de réception à l'adresse suivante :

ARAMISAUTO - SERVICE CARTE GRISE
23-25 Avenue Aristide Briand,
CS 90102
94112 Arcueil Cedex

ou vous pouvez le remettre en main propre au chargé de clientèle en agence Aramisauto.

- 2 Prendre rendez-vous pour le changement de vos plaques d'immatriculations.**

A l'obtention de votre immatriculation définitive, vous allez recevoir un mail qui vous permettra de prendre rendez-vous dans l'agence la plus proche de chez vous pour changer vos plaques d'immatriculation.
- 3 Nous faire parvenir une copie de votre carte grise définitive :**

Vous recevrez votre carte grise définitive à votre domicile sous un délai de 1 à 2 mois à partir de la réception par Aramisauto de votre dossier complet.

Afin de valider définitivement la garantie de votre véhicule, nous devons impérativement récupérer une copie de la carte grise définitive de votre véhicule.

Dès réception, nous vous invitons donc à nous transmettre une copie de votre carte grise :

 - Par mail à l'adresse suivante : admin-appro@aramisauto.com.
 - Dans l'enveloppe pré-affranchie Lettre T transmise dans le dossier jaune.